





Distinctions et labels

La qualité des prestations est une des principales motivations d'achat de la clientèle touristique nationale et internationale.

Renforcer et améliorer la qualité de l'offre touristique constituent un élément fort pour développer l'attractivité et garantir la compétitivité de la destination France.

La France se caractérise par une multitude de labels ou démarches qualité, mis en œuvre par des réseaux volontaires, des chaînes intégrées, des organisations professionnelles, des associations, des organismes de certification, etc. ...

L'ensemble de ces processus recouvre des appellations elles-mêmes diverses (chartes, labels, certifications, qualifications ...), qui ne reposent ni sur les mêmes exigences ni sur les mêmes modalités.

C'est dans ce contexte que le Plan Qualité Tourisme a été initié en 2003 : en effet, ce dispositif doit contribuer à l'amélioration qualitative de l'offre touristique française en regroupant une sélection de démarches qualité permettant l'attribution de la marque nationale **Qualité Tourisme**TM à une grande diversité d'opérateurs.

L'année 2009 voit l'adoption de la loi de développement et de modernisation des services touristiques qui vise notamment à réformer en profondeur le <u>classement des hébergements touristiques marchands</u>, en l'adaptant aux attentes de la clientèle internationale.

© Atout France / Cedric Helsly